



N° 60
20 mars 2000
Bimensuel

Successions au Service des finances et à la DPSI

Deux têtes connues



GILLES SIMOND

Claude Pasche (à gauche) et Francis Randin dans leur bureau de la DPSI.

Dans ce numéro

 **COURRIER**

Les préposés-receveurs réagissent

2

 **MODERNISATION**

MERITE remplace Orgaterr

3

 **EMPLOI**

17 postes vacants

4

 **CONSEIL D'ETAT**

Les décisions de la quinzaine

7

 **MEMENTO**

Page d'histoire vaudoise

8

Francis Randin, actuel patron de l'informatique cantonale, prendra dès le 1er mai prochain la tête du Service des finances. Il remplacera Patrick Mariller, l'actuel chef du service, qui a décidé de rejoindre l'économie privée. La direction de la DPSI (planification et stratégie informatiques) sera reprise par Claude Pasche, actuel adjoint de Francis Randin.

Rappelons que Francis Randin a commencé sa carrière à la Banque cantonale vaudoise, où il s'est spécialisé dans le domaine financier avant de prendre la direction des services d'organisation et d'informatique. Il a été l'initiateur d'UNICIBLE, société regroupant les banques cantonales du Valais,

de Vaud, Genève et Neuchâtel, qu'il a dirigée plusieurs années. Son arrivée, voici trois ans, à l'Etat de Vaud, a permis de rétablir un climat de confiance dans l'informatique cantonale.

Claude Pasche, quant à lui, a participé activement à la mise en place de la planification financière informatique et assure, depuis 1998, la mise en œuvre de la nouvelle organisation de ce secteur. Impliqué également dans le projet de collaboration entre les cantons de Vaud et Berne pour l'exploitation informatique, il dispose d'ores et déjà de l'essentiel des connaissances nécessaires pour succéder en douceur à son chef actuel.

STATUT

Accord Conseil d'Etat - FSF: précisions sur trois points «chauds»



Le chef du Service du personnel met les choses au point sur trois objets de controverses: la future politique salariale, la création de postes nouveaux pour compenser la réduction du temps de travail, et l'utilisation du «code-barres» dans la consultation des collaborateurs de l'Etat.

p. 3



L'internet, le net, internet: mode d'emploi

Un lecteur attentif nous a signalé un certain flottement dans les titres et les textes consacrés à la toile (autre nom consacré) dans *La Gazette* N° 56. La rédaction a donc décidé de se pencher sur la question et de mettre un peu de cohérence dans l'utilisation de ce terme.

Internet est un néologisme anglo-saxon provenant de la contraction de deux mots: inter et network, comme le fut en son temps la création du mot téléphone ou télé – graphe. Dès lors, il semble possible d'adopter les mêmes règles que pour ces mots issus de l'émergence des techniques du XIX^e siècle. A savoir: «Je lui fais parvenir ce message par internet» comme on dit par télégraphe; par contre, «l'internet a modifié les relations entre les hommes» comme on dit le téléphone a amélioré la communication. En espérant que l'évolution de ce néologisme ne démentira pas trop vite cette option...

La rédaction



PETITES ANNONCES

A vendre: piano droit Weinbach, synthétiseur Roland E-56. Scooter 50cm³ (permis moto), 1995, 5'500km. Tél. (privé) 021/653 77 29, (prof.) 021/316 44 00.

A vendre: 4 pneus été neufs Continental 195/65 R15. Fr. 800.- Tél. 024/426 18 26 le soir.



La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Dossier sur l'ACI: l'avis des préposés-receveurs

Pour faire suite aux quelques pages du N° 58 du 21 février 2000 de la *Gazette* qui traitaient de l'Administration cantonale des impôts (ACI), nos collaborateurs ont été choqués par le peu de reconnaissance envers leur lourd engagement professionnel.

L'Association vaudoise des préposés-receveurs regrette vivement que ses membres et leurs collaborateurs soient informés du résultat d'un sondage par l'intermédiaire de votre journal. C'est pourquoi nous tenons, par la même voie, à donner l'avis des incriminés sur l'article en cause, à savoir:

- Le sondage en question, adressé à 800 professionnels en relation avec l'administration fiscale, n'a obtenu que 131 réponses, ce qui peut également laisser sous-entendre que les 669 autres sont satisfaits puisqu'ils n'ont pas profité de l'occasion qui leur était donnée pour s'exprimer. En outre, il est intéressant de constater qu'aucun questionnaire n'a été rendu complet, ce qui permet de laisser planer un doute sur sa totale fiabilité.

- La critique concernant le retard dans le traitement des dossiers (qui engendre le plus de désagréments) n'est pas pertinente puisqu'au 31 mars 1999 – soit 15 jours après le délai général – les déclarations retournées dans l'ensemble du canton ne représentaient que 36,55%, 77,33% au 30 septembre 1999 (dont 54,65% taxées) et 92,45% au dernier délai du 30 novembre 1999 (72,53% taxées), puis 95,77% au 31 janvier 2000 (90,85% taxées). D'autre part, la procédure voulant que les maintiens de réclamations soient adressés aux CIR (Commissions d'impôt et recettes), la lenteur des traitements (à l'ACI ou au Tribunal administratif) est souvent imputée aux offices.

- L'égalité de traitement devrait être garantie dans l'ensemble du canton, compte tenu de l'importante littérature à disposition sur le sujet. Cependant, une formation de base identique ne pourra être assurée que par une augmentation des effectifs qui permettra de créer une «école de taxation», constituant

un «réservoir» de contrôleurs formés de la même manière et travaillant sur des cas réels.

- Le formalisme jugé excessif est certainement dénoncé par certains mandataires qui ne veulent ou ne peuvent pas admettre un contrôle de leur travail découlant parfois de connaissances insuffisantes (voire la demande de transmission des documents réservés à l'usage des taxateurs).

L'avis des citoyens

Si les réponses de 131 mandataires sur 800 ne sont pas représentatives mais non négligeables pour autant, l'opinion des citoyens contribuables de notre canton vis-à-vis de nos offices est, à notre avis, encore plus intéressante (seuls 40,5% déclarant faire appel à une fiduciaire). Nous portons donc à la connaissance de ceux qui l'ignorent, les résultats d'une étude effectuée en 1997 par l'Institut IPSO. Ladite étude, effectuée sur un échantillonnage recouvrant 7 districts représentant environ 150'000 contribuables (43%), était destinée à mieux cerner la relation entre l'Etat et le citoyen contribuable. Elle peut donc être considérée comme réaliste (voir tableau ci-dessous).

Comme vous pouvez le remarquer, il ressort de ce tableau que malgré la tâche ingrate qui nous est attribuée, les citoyens contribuables de notre beau canton nous accordent encore un certain crédit et nous en sommes fiers.

En conclusion, si nous admettons que certaines «fausses notes» comptables et administratives sont venues ternir l'image de marque de notre administration suite à un acharnement médiatique, nous ne pouvons pas accepter de porter le chapeau dans un procès d'intention qui n'en est réellement pas un. C'est pourquoi nous tenons à faire savoir que nos collaborateurs, déjà déstabilisés par les spectres de la modification du statut et de l'indécision sur le futur lié à la régionalisation, conservent notre pleine et entière confiance.

Association vaudoise des préposés-receveurs

| Appréciations ressortant du rapport IPSO | | | | | | | | | |
|---|------------------------|------------------|----------------------|------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|---------------------|------------------------|
| Divers contacts | Contacts téléphoniques | | | Contacts guichets | | | Contacts lettres | | |
| Avis des contribuables | Appréciat. | Clarté | Rapidité | Appréciat. | Clarté | Rapidité | Appréciat. | Clarté | Rapidité |
| <i>Très bonne à plutôt bonne</i> | 86% | 76% | 80% | 85% | 81% | 87% | | 85% | 78% |
| <i>Plutôt mauvaise à très mauvaise</i> | 14% | 24% | 20% | 15% | 19% | 13% | | 15% | 17% |
| <i>Pas de réponse</i> | | | | | | | | | 5% |
| Diverses prestations avis des contribuables | Service clientèle | Travail effectué | Organisation interne | Accueil et information | Compétences du personnel | Coordination des services | CIR/ACI arrangeant | Sérieux du contrôle | Sanctions suffisantes? |
| <i>Très bonne à plutôt bonne</i> | 64% | 68% | 49% | 62% | 62% | 37% | 70% | 83% | 35% |
| <i>Plutôt mauvaise à très mauvaise</i> | 12% | 17% | 25% | 11% | 11% | 22% | 14% | 8% | 34% |
| <i>Ne se prononcent pas</i> | 24% | 15% | 26% | 27% | 27% | 41% | 16% | 9% | 31% |





Précisions sur trois sujets «chauds»

Le projet de nouveau statut a donné lieu à des interprétations diverses dans trois domaines sensibles. Mise au point de Frédéric Daler, chef du Service du personnel.

Je me suis exprimé, au lancement du projet, sur mes convictions quant au bien-fondé d'une nouvelle loi-cadre et sur les valeurs qui nous relient dans l'exercice du service public.

Puis, tout au long du déroulement de ce dossier, *La Gazette* a transmis des informations concrètes sur les points majeurs. Aujourd'hui, au moment de la consultation du personnel, j'ai à cœur de me prononcer, sans ambiguïté, sur quelques sujets «chauds»...

Nouveaux postes pour compenser la réduction du temps de travail

Nous prévoyons de créer environ 300 postes au sein de l'administration cantonale, en fonction des besoins.

La réduction du temps de travail sera une mesure concrète et réelle dont chacun(e) pourra bénéficier. Là où des compensations

seront nécessaires (ceci a fait l'objet d'une étude approfondie), elles seront rapidement mises en place.

Politique salariale

Tous les niveaux de salaire ont été pris en considération dans le même esprit d'équité. Il est donc faux de prétendre que les hauts salaires seront favorisés, et plus faux encore de dire que les petits paieront pour les «gros».

Une nouvelle grille des fonctions et des salaires sera élaborée soigneusement en consultant les partenaires sociaux.

Le salaire nominal actuel est garanti.

A plus d'un titre, ce projet a pris en compte les attentes de tous les salariés: salaire minimum augmenté, annuités proportionnellement plus importantes dans le bas de l'échelle, pas de modification de la déduction de coordination pour les salaires inférieurs à 60'300 francs et aussi possibilité

pour l'employeur d'engager et de rémunérer, à leur juste valeur, les compétences dont il a besoin pour accomplir ses hautes missions.

Consultation

Nous garantissons un anonymat total. Le «code-barre» ne permet en aucun cas d'obtenir des informations individuelles.

Nous garantissons un vote correct (pas de tricherie possible).

Les associations du personnel ont été informées dans le détail du déroulement, elles pourront le vérifier auprès du notaire et seront toutes informées simultanément du résultat de manière officielle.

Mon souhait est d'abord que chacun s'exprime via le coupon-réponse, car il y va de nos relations avec notre employeur.

Mais c'est aussi, pour les partisans du «oui», une chance unique de montrer au monde politique qu'ils veulent bénéficier des nombreux avantages résultant de l'accord négocié par la FSF avec le Conseil d'Etat.

C'est aussi la première pierre d'un édifice «ressources humaines» qui peut se construire en partenariat avec les représentants du personnel, du moins ceux qui le désirent. C'est également dans cet esprit que je vous souhaite d'opérer votre choix...

Frédéric Daler



Implantation territoriale de l'administration cantonale

Un nouveau nom pour de nouveaux objectifs

Le Canton met en consultation le projet «Modernisation Et Réorganisation de l'Implantation Territoriale de l'Etat».

Cette démarche concerne les offices décentralisés du domaine économique que le Conseil d'Etat propose de répartir différemment sur le territoire cantonal. MERITE remplace Orgaterr qui visait des objectifs strictement financiers. Cette réorganisation n'entraînera aucun licenciement.

En passant d'Orgaterr à MERITE, le Conseil d'Etat a donné de nouveaux objectifs à la démarche: il ne s'agit plus de regrouper pour économiser, mais de moderniser, d'améliorer la qualité des prestations de l'Etat et d'en faciliter l'accès.

Quatre principes

Pour le gouvernement, la modernisation et la réorganisation de l'implantation territoriale de l'Etat sont une nécessité à l'heure

de l'internet et des moyens de communication modernes.

Pour répondre aux attentes du Canton, des régions et des usagers des offices décentralisés, le Conseil d'Etat a retenu quatre principes:



1. pour les impôts spéciaux, les procédures de poursuites et faillites, le registre foncier et le registre du commerce, 1 à 7 grands offices, selon le domaine, suffiront à assurer des prestations de qualité;
2. ces principaux offices seront localisés dans ou près des centres régionaux;

3. les impôts ordinaires continueront à être administrés dans les 19 districts;
4. un réseau complémentaire d'antennes assurera l'accessibilité aux prestations dans tout le canton.

Pour les impôts, le scénario mis en consultation consiste à maintenir la direction centrale à Lausanne, à créer 5 directions régionales et 14 directions locales.

La réorganisation des offices des poursuites et faillites se calquera sur celle des tribunaux d'arrondissement, au nombre de 4, avec 3 directions locales en complément.

Pour le registre foncier, le Conseil d'Etat propose de créer 5 directions régionales et une antenne dans chaque district.

Quant au registre du commerce, à côté du siège central à Moudon, il est proposé d'ouvrir des antennes dans tous les districts. Le scénario envisagé se fonde sur la réalité démographique et respecte le découpage en 19 districts sans le figer. La consultation est ouverte jusqu'au 30 avril 2000.

• Pour en savoir plus: www.vd.ch, la page d'accueil permet d'accéder directement au chapitre MERITE.



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

| Réf. | Fonction | Description |
|------|--|--|
| 1975 | Conseiller juridique A cl. 27-31 100% | <p>au service de l'Administration et du Conseil d'Etat, donne des avis de droit, instruit des recours, rédige des projets de décision à un niveau gouvernemental et élabore des textes normatifs. Travail intéressant, autonome et varié au sein d'une équipe spécialisée.</p> <p>brevet d'avocat. Goût pour la chose publique.</p> <p>contrat à durée limitée de 6 mois, éventuellement reconductible pour une durée indéterminée.</p> |
| 1983 | Economiste (adjoint du chef de projet EtaCom) cl. 24-28 100% | <p>dans un contexte particulièrement stimulant et touchant une grande variété de domaines de l'administration, appuie la conduite et le suivi du dossier des relations entre le Canton de Vaud et les communes vaudoises. Fournit des analyses de fond sur des dossiers politiques et techniques; imagine et conçoit des solutions originales aux problèmes rencontrés et sera appelé à les négocier avec les partenaires du projet; prépare des séances de travail interdisciplinaires, y participe ou les conduit; conduit et coordonne certains aspects du projet en élaborant des systèmes de suivi efficaces.</p> <p>titre universitaire en sciences économiques ou en droit, avec environ 3 ans de pratique professionnelle dès l'obtention du titre. Bonne connaissance des institutions et des mécanismes d'une administration publique.</p> <p>rigueur et créativité, aisance de communication, capacité de rédaction et esprit d'analyse. Ouverture d'esprit, enthousiasme, aptitude à s'imposer naturellement et avec diplomatie.</p> |
| 1964 | Concepteur en informatique cl. 23-26 100% | <p>au sein d'une équipe de projet de 4 à 6 personnes, vous participez activement à la mise en place des évolutions et de nouvelles applications dans le domaine «Finances». Vous concevez, développez et intégrez des applications de technologies différentes (applications de gestion, intégration de fonctions bureautique, de datawarehouse et de groupware).</p> <p>titre universitaire, diplôme ETS, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou brevet fédéral d'analyste programmeur et plusieurs années d'expérience professionnelle. Connaissances des méthodes/outils modernes (AGL, Approches Objets et Composants, SGBD/R, Impromptu, Intranet, Lotus Notes) ou/et des outils de développement (Host IBM, PL1/VSAM, CoolGen). Expérience professionnelle dans le domaine «Finances» et dans les techniques nouvelles d'intégration. Désir de s'investir de façon durable au sein d'une équipe motivée. Bonne résistance au stress, sens de l'organisation et autonomie.</p> |
| 1973 | Chargé de recherche cl. 22-25 80% | <p>dans le cadre de la section Economie d'un service rattaché au DSAS, obtient, gère et analyse les données concernant les régimes sociaux dépendants du service. Développe des méthodes de prévisions d'évolution à moyen terme. Collabore à l'élaboration de statistiques de routine et de tableaux de bord, y compris en matière de budgets et de comptes.</p> <p>titre universitaire, pratique professionnelle jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au moins et aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche, ou pratique professionnelle de 5 ans environ en qualité de chercheur associé. Titre universitaire en économie. Expérience professionnelle dans le domaine du traitement de données chiffrées, de leur analyse et de la modélisation. Esprit d'initiative, autonomie, capacité à conduire des projets en collaboration avec des partenaires. Intérêt pour le domaine des assurances sociales.</p> |
| 1974 | Maître d'enseignement professionnel A cl. 24-28 ou MEP A en formation (cl. 23-26) ou MEP B (cl. 23-26) ou MEP B en formation (cl. 22-24) 100% | <p>enseignement théorique de l'électronique analogique et numérique, de l'électrotechnique et autres branches techniques apparentées dans les classes d'apprentis, de maturité professionnelle ou de techniciens ET.</p> <p>titre universitaire en rapport avec les branches à enseigner (MEP A); diplôme d'ingénieur ETS en électronique (MEP B). Expérience professionnelle de 2 ans en règle générale. Diplôme fédéral de maître professionnel ou autre formation pédagogique reconnue par le DFJ. Expérience industrielle exigée, afin d'orienter l'enseignement vers les applications.</p> <p>en l'absence de formation pédagogique reconnue, possibilité d'être engagé en qualité de maître d'enseignement professionnel en formation, avec obligation de suivre ultérieurement une formation pédagogique en emploi. Le porteur d'un titre étranger doit fournir une attestation officielle d'équivalence de son diplôme.</p> |
| 1969 | Secrétaire cl. 15-18 100% | <p>au sein d'un office rattaché au DFJ, assure, d'entente avec le directeur de l'office, la gestion du contentieux: enregistrement des paiements, gestion des comptes des débiteurs, fixation, contrôle et suivi de plans de remboursement. Effectue des rappels et des procédures de recouvrement y compris les actes de défaut de biens.</p> <p>CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle. Expérience de quelques années dans un service du contentieux ou un office de poursuites et faillites. Volonté de développer ses connaissances professionnelles et les connaissances propres à l'activité de l'office.</p> |

1967

Premier secrétaire A
cl. 18-20
100%

au sein du service financier de l'UNIL, élaboration des procédures comptables ou administratives internes, contrôle des opérations comptables dans les comptes de bilan, de charges et de produits, contrôle des caisses de facultés et des appels de fonds. Contrôle du respect des délais ainsi que des règles de gestion des fonds FNRS ou privés. Correspondant utilisateur SAP R/3 (formation des utilisateurs, hotline, modification des données de base dans SAP R/3). Gestion de la trésorerie, rédaction de rapports de gestion.

CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 10 ans de pratique professionnelle. Effectue de manière indépendante des travaux administratifs spéciaux impliquant des responsabilités particulières, demandant de l'initiative et des connaissances approfondies. Bonnes connaissances de comptabilité, notions de contrôle interne. Bonnes connaissances informatiques (gros système comptable, Word, Excel, bases de données). Capacité de rédaction. Sens de l'organisation, autonomie, discrétion, qualités relationnelles, sens de l'initiative, flexibilité.

connaissance de SAP R/3. Expérience en milieu fiduciaire.

1977

Laborantin principal
cl. 14-16
100%

au sein d'un institut de la Faculté des sciences, chargé de la préparation des travaux pratiques (mélanges de drogues), de la préparation d'extraits de plantes et fractionnement, de la mise au point de procédés analytiques, des analyses HPLC et LC/MS, de la réalisation de tests biologiques, de l'entretien du parc d'appareils HPLC et des autres instruments, de la gestion du matériel de laboratoire, du stock d'extraits de plantes, des gaz et des solvants.

CFC de laborantin ou titre jugé équivalent avec une pratique professionnelle de 6 ans en règle générale. CFC de laborant en chimie ou formation équivalente. Expérience en HPCL et autres techniques chromatographiques. Connaissances de base de l'anglais technique et connaissances de micro-informatique (bureautique, base de données). Sens développé de l'organisation, autonomie, esprit d'équipe, flexibilité, discrétion.

expérience en spectrométrie de masse.

ce poste pourrait être transféré à l'Université de Genève dans 2-3 ans.

1980

Laborantin principal
cl. 14-16
100%

rattaché à la Faculté de médecine, effectue des travaux de recherche fondamentale sur l'enveloppe de Bacillus subtilis: études physiologiques, biochimiques et génétiques ayant pour but l'élucidation des mécanismes de l'expression génique. Transmission du savoir-faire technique aux étudiants et doctorants ainsi qu'aux apprentis. Maintien du matériel biologique pour la recherche et les travaux pratiques. Gestion des fichiers informatiques le concernant. Entretien de certains appareils (congélateurs). Soutien à d'autres secteurs de l'institut (laverie, diapositives, graphiques).

CFC de laborantin ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle. Expérience professionnelle en laboratoire (stages). Techniques de microbiologie (stérilisation, préparation de milieux) et de physiologie (culture de cellules), de biochimie (extraction d'ADN, électrophorèse) et de génétique classique et moléculaire (génie génétique). Connaissances en micro-informatique (bureautique, bases de données) et d'anglais. Grande autonomie, excellente organisation, volonté de se perfectionner, curiosité, flexibilité, bonnes qualités relationnelles, esprit d'analyse et de synthèse.

contrat de durée déterminée (jusqu'au 31 août 2001). Prolongation sous forme de contrat à durée indéterminée possible.

1968

Employé d'administration
cl. 10-12
100%

activité de secrétariat au sein d'un secteur de pré-exécution d'un office des poursuites.

CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Sens de la précision. Maîtrise des outils informatiques et de l'orthographe.

1984

Spécialiste d'opérations A cl. 18-20
ou B / 15-17
ou C / 13-15
ou Employé d'administration
cl. 10-12
100%

gestion de dossiers de faillite.

pratique professionnelle de 3 ans en règle générale comme spécialiste d'opérations B, CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Attestation de perfectionnement. Pratique professionnelle de 9 ans en règle générale, dont 3 ans dans un office de poursuites et faillites (spécial. d'op. A); pratique professionnelle de 3 ans en règle générale comme spécialiste d'opérations C ou CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Attestation de perfectionnement. Pratique professionnelle de 6 ans en règle générale, dont 2 ans dans un office de poursuites et faillites (spécial. d'op. B); CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Attestation de perfectionnement. Pratique professionnelle de 3 ans en règle générale dès l'obtention du CFC (spécial. d'op. C); CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent (empl. d'administration). Bonne orthographe, apte à travailler de manière indépendante.

devra utiliser occasionnellement son véhicule privé pour les besoins du service.

1970

Employé d'administration
cl. 10-12
100%

travaux de secrétariat dans le cadre de la section administrative du Secrétariat général de l'ordre judiciaire.

CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Capacité à réaliser son travail avec un minimum de supervision et de contrôle. Bonne connaissance du français et maîtrise de l'orthographe. Esprit d'équipe.

Bureau des ressources humaines

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.



| | | |
|------|--|--|
| 1978 | Employé d'administration cl. 10-12 50% | <p>activité en milieu académique, réception des étudiants (renseignements et orientation générale). Tenue des dossiers des étudiants, administration des examens. Dactylographie de la correspondance liée aux affaires étudiantes, gestion des plans d'occupation des salles.</p> <p>CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Bonnes connaissances de bureautique (Word, Excel) si possible sur Macintosh. Maîtrise du français, autonomie, bonne organisation, très bonnes qualités relationnelles.</p> <p>connaissances scolaires d'allemand.</p> |
| 1979 | Préparateur cl. 10-12 100% | <p>rattaché à la section de pharmacie de la Faculté des sciences, assure la gestion des commandes et la réception des marchandises, la gestion des stocks de produits chimiques et de drogues, la réception des produits gazeux et liquides (transvasage), la gestion de l'économat et des automates à boissons. Responsable de l'entretien des appareils (déminéralisation de l'eau, machine à laver la verrerie). Chargé de la gestion et de l'élimination des solvants usés et des produits toxiques ainsi que du nettoyage de la verrerie. Assure la distribution du matériel aux étudiants et aux chercheurs, la préparation des auditoires (appareils audiovisuels) et la gestion du courrier. Effectue des photocopies et entretient les photocopieurs. Prépare les collations.</p> <p>CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent. CFC de laborant en chimie ou formation équivalente. Expérience en gestion de stocks. Connaissance de la comptabilité et connaissances de micro-informatique (bureautique, bases de données). Excellente organisation, autonomie. Esprit d'équipe, entregent, flexibilité et discrétion.</p> <p>ce poste pourrait être transféré à l'Université de Genève dans 2-3 ans.</p> |
| 1976 | Employé d'administration cl. 10-12 100% | <p>activité en milieu académique. Réception, téléphone, information aux étudiants et au public. Réception et envoi de courrier. Dactylographie pour l'adjointe de faculté et les conseillers aux études. Gestion des dossiers et du fichier des étudiants. Travaux liés aux examens: inscriptions, préparation des sujets d'examen, saisie des notes, réservation des salles, classement.</p> <p>CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé de bureau avec environ 5 ans de pratique professionnelle. Bonnes connaissances de bureautique (Word, Excel, bases de données). Personne organisée, méthodique, précise. Excellentes aptitudes à travailler en équipe, sens de l'écoute, discrétion, bonne expression écrite et orale.</p> <p>connaissances élémentaires d'anglais. Connaissance d'internet. Capacité à supporter de fortes charges de travail.</p> |
| 1972 | Employé d'administration cl. 10-12 100% | <p>au sein d'une petite équipe administrative, assure principalement les travaux de secrétariat de la section socio-éducative d'un important établissement pénitentiaire. Collabore aux différents échanges oraux et écrits avec des autorités et des établissements pénitentiaires de Suisse alémanique. Participe aux autres tâches de l'administration, en particulier lors de remplacements, et collabore à la formation d'apprentis de commerce.</p> <p>CFC d'employé de commerce, titre jugé équivalent ou CFC d'employé de bureau avec 5 ans de pratique professionnelle environ. Intérêt pour les travaux de secrétariat. Pratique courante de l'allemand et maîtrise de l'orthographe allemande. Excellente orthographe française. Aisance dans le maniement des outils informatiques.</p> |
| 1971 | Ouvrier qualifié cl. 10-12 100% | <p>participe à la maintenance d'un parc de véhicules, d'engins spéciaux, d'outils et de machines dans le cadre de l'entretien des routes.</p> <p>CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique professionnelle de 5 ans environ. CFC de mécanicien poids lourds ou autos. Permis poids lourds et remorque. Faculté d'organiser son travail de manière rationnelle, méthodique et efficace. Capacité à assumer des responsabilités et à travailler de manière autonome. Esprit de collaboration.</p> |

Deuxième parution

| | | |
|------|--|---|
| 1799 | Chef de projets de recherche cl. 25-28 100% | <p>travail autonome au sein d'une petite équipe active dans le domaine social. Conduite de projets relatifs à la politique cantonale d'accueil des requérants d'asile et des réfugiés. Elaborer les règles de gestion concernant les contrats de prestations avec les institutions privées actives dans le domaine de l'asile.</p> <p>licence en sciences économiques, mention gestion d'entreprise ou formation jugée équivalente. Connaissance du domaine de l'asile ou de la politique sociale. Expérience en matière de planification de projets. Pratique de l'analyse des prestations et des coûts-contrôle de gestion. Autonomie, sens de l'organisation, polyvalence. Bonnes connaissances bureautiques Word, Excel, PowerPoint, Lotus Notes.</p> |
|------|--|---|



Les décisions de la quinzaine

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Suite du rapport Evaluanda sur Bio Dépollution: décisions du Conseil d'Etat

Création d'une base de données permettant de centraliser toutes les informations des services de l'Etat relatives aux difficultés environnementales ou financières des entreprises qu'ils suivent, meilleure coordination entre les collaborateurs de l'Etat sur le terrain en matière de police environnementale, poursuite de la séparation des missions d'accompagnement et de contrôle: telles sont les principales mesures adoptées par le Conseil d'Etat à la suite des recommandations du rapport sur l'affaire Bio-Dépollution établi par le bureau Evaluanda.

Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021/316 45 00

Création d'un Office de la sécurité informatique cantonale, rattaché au DSE

Le Conseil d'Etat a décidé de créer un Office de la sécurité informatique cantonale de l'Etat de Vaud et de le rattacher au secrétariat général du Département de la sécurité et de l'environnement. Les cinq collaborateurs qui assument depuis quelques années déjà la sécurité informatique de l'Etat seront ainsi rattachés au DES. Ce nouvel office sera un véritable centre de compétences interdépartemental en matière informatique.

Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement
Philippe Christe, responsable de la sécurité informatique, 021/316 26 40

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Agrandissement de l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud à Yverdon-les-Bains

Le Conseil d'Etat va demander au Grand Conseil un crédit de 4'400'000 francs permettant d'organiser un concours d'architecture et de poursuivre les études de réalisation de l'agrandissement de l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud (EIVD) à Yverdon-les-Bains. Selon la loi sur les marchés publics, l'Etat de Vaud a l'obligation d'ouvrir l'attribution du mandat d'architecte au moyen d'un concours ouvert à tous les pays signataires de l'OMC.

Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021/316 63 07
Elinora Krebs, cheffe du secteur planification – bâtiments au SFP, 021/316 63 26

Contrat de prestations pour l'IDHEAP

L'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) gérera sur la base d'un contrat de prestations le financement qu'il touchera de l'Etat pour la période de quatre ans s'étendant de 2000 à 2003. En échange des prestations convenues, l'IDHEAP recevra du canton une enveloppe annuelle dont le montant s'élève à quelque 2,4 millions de francs et qui couvre quelque 56% du budget de l'Institut.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

BibliOpass: réseau élargi pour les usagers de la BCU

Le Conseil d'Etat a décidé de modifier un article du Règlement général de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU) afin que celle-ci puisse adhérer à la convention BibliOpass. Le principe de cette convention est d'offrir aux lecteurs une carte unique et gratuite, leur donnant accès aux services de prêt à domicile et aux salles de lecture des bibliothèques signataires de la Convention BibliOpass.

Brigitte Waridel cheffe du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00
Hubert Villard, BCU/Lausanne-Dorigny, 021/692 48 02

Ex-saisonniers d'ex-Yougoslavie: le Conseil d'Etat confirme sa politique

Le Conseil d'Etat demande une fois de plus aux autorités fédérales de régulariser la situation des 179 ex-saisonniers de l'ex-Yougoslavie. Il a également décidé de prolonger leur tolérance de séjour jusqu'au 31 décembre 2002.

Isabel Balitzer-Domon, 079/310 84 27 ou 021/316 40 62
Frédéric Chevallay, chef du Service de la population, 021/316 46 46

DINF

Département des infrastructures

Demande de crédit pour le chemin de fer Bex-Villars-Bretaye (BVB)

Le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil, lors de la session de juin, une demande de crédit de 1,94 million de francs pour financer sa part des travaux de mise en site propre du chemin de fer Bex-Villars-Bretaye (BVB), le long d'un tronçon de la route cantonale reliant Bex aux stations de Gryon et Villars-sur-Ollon. Le montant total de l'investissement est devisé à 5,9 millions de francs, répartis entre la Confédération, l'Etat de Vaud et la compagnie du BVB.

Bernard Daucher, chef du Service des routes, Tél. 021/316 71 30
Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, 021/316 73 73

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Propriétaires bénéficiaires des PC AVS/AI: réduction de la franchise

Conformément à l'accord de la Table Ronde, le Conseil d'Etat a décidé une mesure d'économie en abaissant le montant de l'actuelle franchise de 100'000 fr. sur la fortune des bénéficiaires PC AVS/AI propriétaires de leur propre logement, au montant minimum de 75'000 fr. autorisé par la législation fédérale sur les prestations complémentaires AVS/AI. Cette mesure a un effet direct sur les dépenses, à savoir une réduction du déficit de fonctionnement estimée à quelque 200'000 francs sur la tranche de l'an 2000.

Michel Surbeck, Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 44

Réponses au Parlement

Le Conseil d'Etat a répondu aux interventions parlementaires suivantes:

- **Participation des communes au financement de l'OMSV** (M. Huguenin): la décision reste à prendre dans le cadre de la démarche EtaCom.

- **Autorisations de séjour** (J. le Roy): les autorités cantonales ne font pas de distinctions liées à la condition sociale du demandeur.

- **Mariage et regroupement familial d'un étranger expulsé de Suisse, quel contrôle?** (G. Bovay) Une procédure a été mise en place pour contrôler les dossiers de mariage des étrangers.

- **Prestations et honoraires des mandataires** (O. Français): les EMPD seront plus transparents.

- **Affichage du coût et de la participation cantonale sur les chantiers** (J.P. Dudi): la pratique actuelle sera élargie quand l'Etat est maître de l'ouvrage.

- **Réduction de la durée d'indemnisation de chômage pour certaines catégories d'assurés** (P. Tillmanns): c'est une préoccupation, bien que des mesures cantonales offrent des possibilités de réinsertion.

- **Rôle des entreprises américaines dans la destruction de notre patrimoine industriel** (N. Morel): celles-ci n'agissent pas différemment des entreprises suisses ou européennes dans la fermeture d'activités économiques non rentables.

- **Avalanches naturelles ou déclenchées artificiellement: qui est responsable?** (A. Tille) La responsabilité incombe aux propriétaires de chaque ouvrage, celle des habitants revenant aux municipalités.

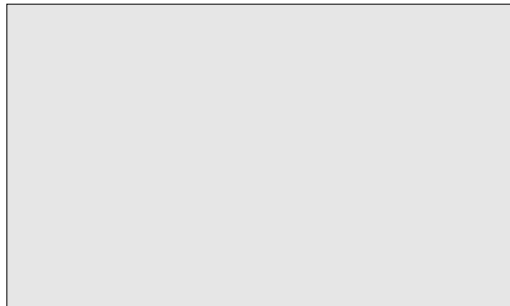
- **Ouverture d'un centre de consultations à Oron-la-Ville** (A. Gavillet): le Conseil d'Etat ne peut pas refuser, pour des motifs économiques, l'autorisation de pratiquer, si un praticien ou un établissement répond aux conditions de la LAMal.

- **Traitement des déchets vaudois** (R. Challande): de nouvelles solutions doivent être recherchées, en raison de l'incapacité de l'usine d'incinération des Cheneviers à absorber les 130'000 tonnes prévues.

Le texte complet des réponses du Conseil d'Etat aux interventions parlementaires est disponible au Secrétariat du Grand Conseil, place du Château 6, 1014 Lausanne, tél. 021/316 40 19 – fax 316 40 19.

Retour sur terre vaudoise

La Salle Frédéric Troyon du Palais de Rumine accueille en permanence une exposition consacrée à l'histoire du canton.



Le cabinet de travail d'Albert Naef, pionnier de l'anthropologie

Baptisée «Salle Frédéric Troyon», en l'honneur du premier conservateur du Musée (1852 – 1866), la section consacrée à la préhistoire du Musée d'archéologie et d'histoire occupe l'aile sud du Palais de Rumine.

Le premier volet de la préhistoire vaudoise comprend trois unités d'exposition:

- une descente dans le temps, du Néolithique au retrait des glaciers: parcours jalonné, côté mur, par des maquettes illustrant un village lacustre d'Yverdon-les-Bains, les menhirs de Lutry et Corcelles ou encore l'abri sous roche des chasseurs du Mollendruz;
- la découverte grandeur nature d'habitat lacustre ou de tombes néolithiques à tra-

vers une vitrine aménagée de telle manière que le visiteur peut cheminer au-dessus des surfaces archéologiques, comme lors d'une visite de chantier;

- l'observation d'objets témoignant du développement des civilisations néolithiques.

L'âge de Bronze nous fait ensuite découvrir une période essentielle du développement de la civilisation, les progrès foudroyants de la métallurgie, l'évolution des échanges et du commerce. Sans oublier l'émergence d'une société hiérarchisée, avec ses marques de prestige comme l'épée en bronze ou le cheval et son harnachement. A côté des villages lacustres se développent des habitats de plaine, mais aussi de hauteur, à vocation défensive. Les pratiques funéraires changent: des inhumations simples, puis sous tumulus, on passe à la fin de l'âge du Bronze à l'incinération.

Précisons encore que toutes les explications archéologiques sont fournies à l'aide de diaporamas, sur un écran géant de douze mètres sur deux. De quoi animer petits et grands un après-midi!

DG

La préhistoire: du retrait glaciaire à l'âge du Bronze, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Palais de Rumine, tél. 021/316 34 30 (ma-je 11h-18h; ve-di 11h-17h).

Une soirée avec les apprentis de l'administration

Le 2 mars dernier, sous l'impulsion de Françoise Fois, alors responsable des apprentis au DSAS, une séance d'information et d'échange a réuni les maîtres d'apprentissage, les parents et les apprentis et apprenties de commerce et de bureau de première année de différents départements de l'administration cantonale. Denise Aubry-Golaz, secrétaire générale du DSAS, Jean-Pierre Rochat et Jean Valet, chefs de service au DFJ ont participé à cette rencontre.

Pascal Savary, coordinateur des apprentis, a brossé un tableau de la situation de l'apprentissage dans l'ACV: plus de 330 apprentis effectuent une formation, sans compter ceux des Hospices cantonaux. Formés dans 14 professions, ils sont répartis dans les 19 districts du canton. Ensuite, Pierre-Alain Glardon, doyen de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL), Janine Derron, infirmière et Catherine Lambelet, professeur, ont présenté leurs activités respectives ainsi que les grandes li-

gnes de la Réforme de la formation commerciale de base (RFCB). En effet dès 2003, les entreprises sont appelées à renforcer leur rôle dans l'évaluation de leurs compétences. Pour clore cette première partie, six apprentis(e)s, Géraldine Caillet (SASH), Dalia Da Costa (CAMAC), Aimée Liqueran (SIT), Laetitia Scilipoti (SR), Antonietta Demarc et Yoann Thurre (OCOSP) ont présenté, au moyen du rétroprojecteur, les services dans lesquels ils travaillent. Leurs prestations ont été vivement applaudies et ont permis à la cinquantaine de personnes présentes de reconnaître les premiers effets de la réforme qui vise à donner une plus grande autonomie et une meilleure assurance personnelle aux jeunes, et ceci dès les premiers mois de leur apprentissage.

La partie officielle fut suivie d'une collation à la salle Guisan du Bâtiment administratif de la Pontaise, qui a permis aux convives de faire plus ample connaissance.

SPEV

Spectacles

Grange de Dorigny, Lausanne. *Promo 2000*, d'après Heiner Müller et Eschyle, par la Cie Jours tranquilles. Mise en scène: Fabrice Gorgerat. Jusqu'au 26 mars (ma-me-je 19h; ve-sa 20h30; di 17h).

5e Festival de théâtre universitaire du 11 au 30 avril, couronné par l'attribution d'un «prix du public».

Atelier Volant, Lausanne. *Ca respire tous les jours*, en hommage notamment à Dario Fo et Franca Rame. Cie Jean-Louis Hourdin. Montage de et avec Jean-Louis Hourdin et Pierre Henri. Jusqu'au 26 mars (tous les jours à 19h).

Métropole, Lausanne. *Arnold Schönberg, Ludwig van Beethoven, Béla Bartok.* Direction Heinz Holliger; piano Radu Lupu. Lundi 27 mars 20h30 et mardi 28 mars 20h.

CHUV, auditoire César-Roux. *Duo harpe et chant*, avec E.A. Sansonnens (harpe) et D.A. Sansonnens (chant). Dimanche 9 avril, 16h.

Eglise St-Laurent, Lausanne. Concert de musique ancienne *Bizzarie poetiche*. Natacha Ducret et Magali Dami, soprani; Ariane Maurette, viole de gambe; Matthias Spaeter, archiluth; Philippe Despont, clavicécin. Samedi 1^{er} avril, 20h30.

Expositions

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Le siècle du corps. Photographies 1900-2000.* Partie I. Le triomphe du fragment. Jusqu'au 2 avril (ma-di 10h-18h; je 10h-21h; visite commentée le 2 avril entre 15h et 16h).

Bibliothèque cantonale universitaire, Palais de Rumine. *Constantin Regamey compositeur (1907-1982).* Exposition présentée avec un audioguide. Jusqu'au 26 mai (lu-ve 8h-22h; sa 8h-17h).

Musée de la main, Lausanne. *Organes.* Sculptures interactives de Jan Niedojadlo. Voyages à l'intérieur du corps humain. Jusqu'au 16 juillet (ma-ve 13h-18h; sa-di 11h-17h).

Conférences

CHUV, auditoire César-Roux. Conférence publique «Soins et santé»: *Les petites et les grandes brûlures: traitement et prévention.* Lundi 3 avril, 18h30.

Palais de Beaulieu. *3es Rencontres européennes de l'écoute*, organisées par la Main Tendue. Jeudi 27 et vendredi 28 avril (informations: 021/652 24 12; e-mail: lausanne@tel-143.ch)